

Département de la SAVOIE
Commune de
LES MARCHES

PLAN LOCAL
D'URBANISME
DOCUMENT MIS EN COMPATIBILITE
Zonage général

Ech. : 1 : 1000
Modification n°2

Approuvé par délibération du Conseil municipal le
Le Maire,
Guy GARNIER

Atelier 60 architecte-urbaniste
23ter rue A. France 38100 GRENOBLE
04 78 67 73 03



LEGENDE

U. ZONES URBAINES

- U1 : Zone urbaine : centre ancien aggloméré
- U2 : Zone d'urbanisation de faible densité
- U3 : Zone d'activité économique
- U4 : Zone d'activités touristiques à vocation d'hébergement type camping, caravaning

U. ZONES A URBANISER

- AU : Zone réservée à un aménagement futur
- AUd : Secteur d'extension organisée de l'habitat individuel (à vocation Ud)
- AUe : Secteur d'extension organisée pour des activités économiques (à vocation Ue)

A. ZONES AGRICOLES

- Ap : Zone agricole protégée (payage)
- Av : Zone agricole protégée (AOC viticole)

N. ZONES NATURELLES

- N1 : Zones naturelles : protection de sites, d'espaces naturels
- N2 : Zones naturelles : protection des richesses naturelles paysagères
- Np : Zones de protection : paysage, captages et Natura 2000
- Nj : Secteurs de jardins
- Nr : Secteur naturel où la transformation des bâtiments habités existants est admise sous conditions (sens limité aux bâtiments réhabilités)

- Nv : Secteur affecté par le bruit (autoroute et RD1090)
- nv : Emplacement réservé au profit d'une collectivité publique (voir la liste des EPT)

Emplacement réservé spécifique lié au projet ferroviaire Lyon-Turin

Périmètre de la Déclaration Publique du Lyon-Turin

- Pr : Préaffectation d'équipement public (voies - largeur fin)
- Pr : Secteur soumis aux objectifs de mixité sociale (art. L123-2b du CU)
- Pr : Bâtiment ou ensemble bâti remarquable
- Pr : Bâtiment agricole remarquable
- Pr : Espace boisé classé
- Pr : Elément remarquable de paysage protégé au titre de l'article L123-1-6°

A titre indicatif : Liaison routière Liaison pédonale

EMPLACEMENTS RESERVES

- | Numéro | Désignation |
|--------|--|
| 1 | Elargissement du chemin de Drouilly avec réaménagement du carrefour sur la RD201 et sur la RD1090 |
| 2 | Elargissement du chemin de Prie-Croix jusqu'à la rue de l'Alaise avec réaménagement du carrefour sur la RD1090 |
| 3 | Possibilité de raccordement au Nord vers le lotissement l'Orée du Pezet |
| 4 | Possibilité d'un raccordement au Sud vers le chemin de Drouilly |
| 5 | Création d'une voie de desserte de la zone d'activités avec réaménagement du carrefour sur la RD 201 |
| 6 | Restructuration d'îlots dans le centre bourg |
| 7 | Restructuration de l'îlot central |
| 8 | Création d'un cheminement piéton, secteur de Gailin |
| 9 | Création d'un cheminement piéton, secteur des Granges |
| 10 | Route du cimetière réaménagement du carrefour sur la RD201 |
| 11 | Création d'un cheminement piétonnier entre La Mongrabelle et le centre bourg |
| 12 | Protection du canal du Lac Clair au Lac Saint André (3 sections) |
| 13 | Réaménagement du carrefour du chemin de Baglaine sur la RD1090 |
| 14 | Création d'un cheminement piétonnier le long de la RD12 |
| 15 | Installations, ouvrages travaux et activités liés au projet ferroviaire Lyon-Turin |
| 16 | Installations, ouvrages travaux et activités liés au projet ferroviaire Lyon-Turin |